

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 7 Octobre 2024

en séance : 11

L'an deux mille vingt-quatre le sept octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 2 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

Mmes Fabienne WALTER - Sophie LINDNER.

MM. Philippe MALL – Julien HIRLEMANN - Martin HEINTZ - Grégory BALL - Olivier TRAPP- Pierre KLEIN - Serge ZEIDLER.

Membres absents excusés :

Mmes Sabrina STEINMETZ - Sabine TRAPP

MM. Pascal HERRMANN - Thierry HEIM- Fabrice MOERCKEL

Procurations :

Thierry HEIM donne procuration à Pierrot SITTER.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Projet Fusion SDE des Commissions locales EAU
- Création de la rue du Seltzbach au lotissement
- Heures de surveillance Mme Haushalter
- Salle polyvalente : présentation de devis
- Entrées de village : présentation de devis

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2024, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2024 /27

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe MALL comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

N° 2 Délibération 2024/28

Objet : Fusion SDEA des Commissions locales Eau.

La Communauté de Communes Sauer Pechelbronn est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement et de GEMAPI et a transféré ces trois compétences au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). Ces transferts de compétences se sont concrétisés par la mise en place de plusieurs commissions locales SDEA : une commission locale unique « Assainissement », une commission locale unique « Grand Cycle de l'Eau » et huit commissions locales indépendantes « Eau Potable ». Les huit commissions locales « Eau Potable » correspondent aux périmètres suivants : « Obersteinbach », « Niedersteinbach », « Lembach », « Wingen », « Lobsann », « Langensoultzbach », « Kutzenhausen-Merkwiller », « Woerth et environs (17 communes) ».

Le 09.07.24 une séance exceptionnelle réunissant les huit commissions locales « Eaux Potable » a été organisée au siège de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn afin de proposer une fusion des huit commissions locales en une seule entité à l'instar des commissions locales « Assainissement » et « Grand Cycle de l'Eau ». Cette démarche s'inscrit dans la politique de gestion et de développement transversale autour de l'eau de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn déployée par sa commission « Eau et Habitat » pour l'amélioration du cadre de vie, la promotion de l'habitat et plus largement pour le développement économique de son territoire.

Le support de présentation de cette séance exceptionnelle est restitué au conseil municipal par le Maire de KUTZENHAUSEN également président de la commission locale SDEA « Eaux Potable KUTZENHAUSEN-MERKWILLER PEHELBRONN ».

Entendu l'exposé du Président de la commission locale « Eaux Potable KUTZENHAUSEN – MERKWILLER PEHELBRONN »,

Le Conseil Municipal de KUTZENHAUSEN, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de fusion des huit commissions locales en une seule entité à l'instar des commissions locales « Assainissement » et « Grand Cycle de l'Eau ».

FORMULE sa volonté de fusionner avec les autres commissions locales

N° 3 Délibération 2024/29

Objet : Création de la rue du Seltzbach au lotissement.

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le lotissement « Les Terrasses du Seltzbach » étant achevé, il convient de nommer l'unique rue qui le constitue. Le maire propose « rue du Seltzbach ».

Le conseil municipal décide :

-d'approuver cette dénomination « rue du Seltzbach »

- de mandater le maire pour les formalités à accomplir.

N° 4 Délibération 2024/30

Objet : Heures de surveillance Mme Haushalter à l'école maternelle.

Le maire présente la demande du directeur de l'école de Kutzenhausen. Il demande la prise en charge de la surveillance des enfants par l'institutrice Mme HAUSHALTER Véronique à la sortie de l'école maternelle d'Oberkutzenhausen, réparti ainsi :

- Toutes les matinées : 5 mn de 7h50 à 7h55
- Tous les midis : 10 mn de 11h35 à 11h45
- Tous les après-midis : 5 mn de 13h15 à 13h20
- Tous les après-midis : 10 mn de 16h à 16h10

Le conseil municipal décide de lui accorder 2h par semaine travaillée (hors APC), pour l'année scolaire 2024/2025. Le versement s'effectuera comme suit: mars (semestre 1) et aout (semestre 2), à réception du décompte des jours travaillés.

N° 5 Délibération 2024/31

Objet : Salle polyvalente : Convention d'honoraires

Suite à la visite périodique réalisée le 11 mars 2024, la sous-commission départementale de la sécurité a émis en date du 9 avril 2024 un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de la salle polyvalente. La SCDS préconise notamment la mise en place d'un nombre suffisant d'issues de secours, et une mise en conformité de la puissance totale installée en cuisine.

Le maire présente une convention d'honoraires de l'architecte Marc KLIPFEL pour la mise en conformité sécurité incendie de la salle polyvalente. La mission de l'architecte est constituée d'un relevé de l'existant avec établissement des plans pour 2 800 € HT et de l'établissement du dossier AT pour un montant de 1 200 € HT, soit un total de 4 000€ HT. Le conseil municipal approuve cette convention et charge le maire de la signer.

N° 6 Délibération 2024/32

Objet : Aménagement entrées et sorties de Kutzenhausen

Suite aux différentes consultations menées par la commission Cadre de vie, et au travail de synthèse mené par la commission dans sa séance du 2 octobre, Julien HIRLEMANN présente un projet d'aménagement pour les entrées de Kutzenhausen avec pavage et plantations, ainsi que la mise en place d'un panneau d'accueil en acier corten.

Il propose deux devis pour l'aménagement des entrées de Kutzenhausen :

- H&H Jardins, Trimbach, pour un montant de **19 035.10 € TTC**
- SAS VFS Prestations, Niederroedern, pour un montant de **19 689.00 € TTC**

Le conseil municipal de Kutzenhausen retient l'offre de H&H Jardins, pour un montant de 19 035.10€ TTC

N° 7 Délibération 2024/33

Objet : Contrôle des poteaux d'incendie

Le conseil municipal décide de confier le contrôle technique des points d'eau incendie au SDEA ; ce contrôle sera réalisé tous les trois ans.

Divers :

* Le maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à un virement de crédits dans le budget de la forêt indivise :

-Virement de crédits de +1 100€ vers le compte C/673 (titres annulés)

-Diminution de crédits de -1 100€ sur le compte C/6282 (frais)

* Philippe MALL présente l'action « Commune ambassadrice du don d'organe ». Le conseil municipal le charge d'effectuer les démarches pour participer à cette campagne de sensibilisation au don d'organe

* Suite à la refonte du bulletin communal, le comité de rédaction (Commission Gazette Municipale) est en place et travaille à l'élaboration de l'édition 2024. A cet effet, les citoyens de Kutzenhausen sont appelés à se prononcer sur le nouveau nom du bulletin communal.

* Dates à retenir :

8 novembre 2024 : Vente de bois

11 novembre 2024 : Cérémonie commémorative

16 novembre 2024 : Journée écocitoyenne

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 21h30

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire et Philippe MALL secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 08/10/2024 et l'affichage le 08/10/24

Pierrot SITTER
Maire



Philippe MALL
Secrétaire de séance

